



Ajout sur un bail d'un nouveau colocataire

Par **toms**, le **27/11/2008** à **17:46**

bonjourrnje vous contacte car j'ai à faire face à un probleme: je souhaiterai me mettre en collocation avec deux amis, qui, eux, vivent dejan en colocation depuis plus d'un an. nous nous sommes adressés à l'agence qui nous a dit qu'il fallait refaire un bail et payer l'équivalent d'une loyer complet (pres de 700 euros). rnOr, j'ai lu qu'il était possible de rédiger un avenant au bail. quel en serai le cout ? l'agence est elle obligée d'accepter cette option ? existe-t-il d'autres alternatives ? rnmerci d'avance...

Par **jeetendra**, le **27/11/2008** à **18:00**

bonsoir, j'espère que l'agence immobilière ne vous réclame pas[fluo] 700 euros[fluo] pour la rédaction du bail, un avenant aurait été plus judicieux et approprié, par contre attention à la colocation, j'ai écrit un article la-dessus sur mon blog dans legavox.fr, cordialement

Par **toms**, le **27/11/2008** à **21:27**

si, justement, il nous as été répondu que la seule solution existante était de refaire un bail, soit tout recommencer, et la somme qui nous est demandée est bel et bien de 700 euros... Nous n'avons pas encore confirmé, étant donné que je suis pour l'instant hébergé à titre gracieux. Pour l'instant la meilleure solution me parrait être la redaction d'un avenant. mais quel en est le cout ? quelles sont les conditions ? est ce que cela peut m'être refusé, et si oui, sur quels arguments ?